

# Championnat de France de Planche Apéritive by Rovagnati

--- Règlement officiel ---

## Objectif :

**Les participants doivent réaliser 3 planches apéritives : classique, imposée et libre**

## Art 1- Organisation

Rovagnati, ci-après désignée sous le nom « entité organisatrice », dont le siège social est situé au 2 rocade de la Croix Saint Georges 77600 Bussy Saint Georges, organise le Championnat de France de Planche Apéritive 2023.

**Le concours se déroule le 12 avril 2023 de 15h à 17h (un planning plus détaillé sera fourni aux participants) lors du Salon *Sandwich & Snack Show* à l'adresse suivante :**

**Parc des Expositions de la Porte de Versailles, Pavillon 7.1  
2, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris**

Le règlement du Concours (ci-après dénommé "le Règlement") est constitué du présent document, complété par les annexes, que l'entité organisatrice pourra, le cas échéant, compléter ou modifier, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

Le règlement du concours est déposé via [reglementdejeu.com](http://reglementdejeu.com) à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le présent règlement est consultable gratuitement et en version imprimable sur Internet à l'adresse suivante : [www.rovagnati.fr](http://www.rovagnati.fr), pendant toute la durée du Concours.

## **Art.2- Les modalités de participation des candidats**

### **a) Les participants**

- Le Championnat de France de Planche Apéritive est ouvert à tous les **professionnels** en activité ou pas, âgés de 18 ans et plus. La compétition est individuelle. Aucun assistant n'est autorisé sur l'espace concours.
- Les participants doivent être résidents en France et de nationalité française.

### **b) Les inscriptions par internet**

L'inscription au concours se fait uniquement sur le site internet [www.rovagnati.fr](http://www.rovagnati.fr) via le formulaire en ligne entre le 6 février 2023 et le 24 mars 2023.

Les candidats devront fournir minimum **3 photos** (du dessus, de côté, avec le candidat) d'une planche réalisée par leurs soins avec les contraintes suivantes :

- **Liste des ingrédients :**
  - **Charcuterie Rovagnati ou équivalent, à choisir parmi la liste suivante : jambon cuit, jambon cru, mortadelle, saucisson sec, coppa, bresaola, speck, pancetta.**
  - **Plus cinq autres ingrédients maximum au choix**
- **Planche : forme rectangulaire de dimension maximale environ 20cm x 30cm**

Les données transmises par les candidats (email, portable) pourront être utilisées par Rovagnati à des fins commerciales ou publicitaires, comme l'envoi de newsletters.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à l'entité organisatrice dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

### **c) Les pré-sélections**

**5 candidats** seront alors sélectionnés sur dossier par le jury et seront contactés le 27 mars 2023 au plus tard. Les candidats sélectionnés doivent impérativement confirmer leur présence au plus tard le 31 mars 2023.

**Les finalistes seront sélectionnés sur un seul et unique critère : l'esthétique.**

Le/les gagnant(s) autorisent « L'entité organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

### **d) Tarifs**

Le concours est entièrement **gratuit** et ne nécessite aucun versement pour l'inscription ou la participation.

Les frais de déplacements des 5 candidats en train (sur justificatifs des billets de train aller-retour pour 1 personne en 2<sup>ème</sup> classe) ou en voiture (sur justificatifs de tickets de péage et d'essence entre le lieu de domicile et le lieu de concours) seront pris en charge par l'entité organisatrice.

### e) Charte de bonne conduite

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement en toutes ses stipulations, de la charte de bonne conduite (voir annexe 1) et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire français. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants. D'une manière générale, chaque joueur doit participer au concours d'une manière loyale et conforme aux règles de bonne conduite du présent règlement.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Concours proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé qui ne serait pas strictement conforme au présent Règlement et au respect des principes fondamentaux des jeux, à savoir la bonne foi, l'équité et la participation individuelle et unitaire.

### Art.3- Déroulement et obligations des participants

**Tous les candidats devront se présenter au stand Rovagnati situé Hall 7.1 stand K47 à 13h00 :**

- Chaque candidat se verra attribuer un numéro qu'il gardera tout au long du concours
- Briefing des candidats
- Mise à disposition du matériel dont un trancheur électrique et la charcuterie Rovagnati
- Les planches sont fournies pour les épreuves 1 et 2 (classique et imposée)
- Pour tout le reste du matériel et des ingrédients, ils devront être apporté par le candidat
- Jusqu'à 15h, temps de préparation libre pour les candidats
- **15h : début des épreuves**

Epreuves :

- **Classique**

Planche de charcuterie pour 4 personnes (400 grammes de charcuteries maximum)

Planche rectangulaire fournie sur place, de dimension : 45cm x 15cm

Éléments autorisés sur la planche : charcuteries Rovagnati, tomates cerises et herbes aromatiques

Notation : uniquement sur la disposition soignée et esthétique des charcuteries. Pas de dégustation du jury.

- **Imposée :**

Thème : le Printemps

Planche de charcuterie pour 4 personnes

Planche ronde fournie sur place, de diamètre : 36cm

Éléments autorisés sur la planche : charcuteries Rovagnati, légumes, fleurs, fruits, fromages, herbes aromatiques, antipastis, pickles, pains...

Notation :

- Disposition soignée et esthétique des charcuteries et produits de saison
- Choix des charcuteries et des autres ingrédients
- Alignement entre les différents saveurs
- Le jury déguste les planches lors de cette épreuve

- **Libre & freestyle**

Planche à apporter par le candidat : pas de contrainte de taille ni de matériau

Éléments autorisés sur la planche : minimum 5 charcuteries Rovagnati et pas de contrainte sur le reste

Notation : une planche aussi belle que gourmande, soyez créatifs !

**Les participants débiteront la compétition en même temps et disposeront d'un temps défini pour réaliser chaque recette :**

- **Classique : 15 min**
- **Imposée : 20 min**
- **Libre : 25 min**

Les candidats auront 15 min de pause entre chaque épreuve pour ranger et nettoyer leur plan de travail et se préparer pour l'épreuve suivante.

Aucune personne extérieure au concours ne sera autorisée à pénétrer dans l'espace réservé aux candidats.

Chaque candidat doit apporter lui-même ingrédients, décorations et petit matériel non fournis par Rovagnati et qui lui sont nécessaires à la création de ses planches.

Les candidats sont libres d'apporter leur propre matériel de préparation et de présentation pour l'épreuve libre.

Après présentation du concours au public, le jury se retire dans une salle close afin d'avoir la plus grande objectivité sur la notation.

#### **Art.4 - Notation des épreuves :**

La grille de notation est communiquée aux participants plusieurs semaines avant l'épreuve.

Chaque membre du jury donne une note sur 20 à chacun des critères suivants :

- > Organisation et hygiène
- > Dressage des planches et qualité visuelle
- > Respect du thème de l'épreuve
- > Mariage des saveurs pour les épreuves 2 et 3
- > Originalité de la planche pour l'épreuve 3

Des coefficients variables seront appliqués à chacun des critères.

Des pénalités pourront être apportées sous forme de retrait de points à la note finale s'il y a dépassement du temps imparti ou non-respect des produits ou thèmes imposés.

Le jury observe puis déguste les planches en fonction des numéros, ils ne connaissent donc pas l'identité du participant auquel correspondent les planches exposées.

Le jury se réunit pour délibérer et établir les moyennes. En cas de contestation ou de désaccord, le président tranche. Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel. Les délibérations et notes ne sont pas communiquées.

## **Art.5- Communication et publicité**

### **a) Charte d'utilisation des supports de communication et du logo Championnat de France de planche apéritive**

Il est ici rappelé que « Championnat de France de Planche Apéritive » est une marque déposée par l'entité organisatrice et que l'ensemble des graphismes, textes, photographies ou autres créations présents sur les éléments promotionnels en lien avec le Concours sont protégés par des droits de propriété intellectuelle dont l'entité organisatrice détient l'intégralité des droits ou dont elle est cessionnaire.

Toute utilisation de l'un de ces éléments sans autorisation de l'entité organisatrice ou en dehors des cas autorisés par le présent Règlement est interdite et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le Logo et les éléments graphiques du Concours doivent être utilisés sans aucune modification, ajout, altération et conformément à la charte graphique en Annexe 3 du présent Règlement.

### **b) Utilisation de l'image des participants**

L'entité organisatrice se réserve tous droits publicitaires concernant les vainqueurs et l'utilisation de tous les supports photographiques et vidéos sans en référer aux participants.

L'entité organisatrice se réserve tous droits publicitaires concernant les recettes créées par les participants.

## **Art.6- Remise du prix**

**La remise du prix se fera dès la fin du concours le 12 avril 2023 à 17h30.**

Le jury annonce le gagnant et lui remet son prix à l'espace concours.

**Le gagnant remportera :**

- Un bon d'achat de 1000€ à valoir sur l'achat de charcuterie Rovagnati
- Le trophée d'**Or** du Championnat de France de Planche Apéritive 2023
- Une couverture médiatique

**Le 2<sup>ème</sup> remportera :**

- Un bon d'achat de 500€ à valoir sur l'achat de charcuterie Rovagnati
- Le trophée d'**Argent** du Championnat de France de Planche Apéritive 2023
- Une couverture médiatique

**Le 3<sup>ème</sup> remportera :**

- Un bon d'achat de 300€ à valoir sur l'achat de charcuterie Rovagnati
- Le trophée de **Bronze** Championnat de France de Planche Apéritive 2023
- Une couverture médiatique

## **Art.7 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'entité organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du concours, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du concours. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de concours de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au concours.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du concours à « L'entité organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

## **ANNEXE 1 : CHARTE DE BONNES PRATIQUES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLANCHE APERITIVE**

En vue de promouvoir une approche qualitative de la planche apéritive en restauration et de mettre à l'honneur les meilleurs professionnels, les organisateurs du Championnat de France de Planche Apéritives ont souhaité se doter d'une charte de bonnes pratiques exposant les valeurs associées à la réalisation des planches dans le cadre de la compétition.

Tous les participants au « Championnat de France de Planche Apéritive 2023 » s'engagent sur l'honneur à respecter la présente charte dans le cadre du présent concours. Le respect de ces engagements est de l'entière responsabilité des participants. Rovagnati ne saurait être le garant du respect de ces engagements par les candidats et ne saurait être tenu pour responsable d'une non-conformité de leurs pratiques à la présente charte.

### **Charte de bonnes pratiques**

Les participants au concours du championnat de France de Planche Apéritive s'engagent dans la réalisation de leurs planches à :

- Travailler essentiellement des **PRODUITS FRAIS**
- Utiliser des ingrédients de **QUALITE**
- **LUTTER** contre le gaspillage
- **DRESSER** le tout **AVEC SOIN**
- Utiliser la **CHARCUTERIE ROVAGNATI**

## **ANNEXE 2 : INGREDIENTS ET MATERIELS FOURNIS PAR ROVAGNATI AUX PARTICIPANTS**

**Ingrédients :** Charcuterie Rovagnati :

- 1/ GRAN BISCOTTO CLASSICO
- 2/ GRAN BISCOTTO ARROSTO
- 3/ GRAN BISCOTTO TARTUFO
- 4/ MORTADELLE PISTACHE
- 5/ MORTADELLE TRUFFE
- 6/ CULATTA NOSTRANA
- 7/ SALAME TARTUFO
- 8/ VENTRICINA
- 9/ SPIANATA CLASSICA
- 10/ SALAME RUSTICO AI SEMI DI FINOCCHIO
- 10/ BRESAOLA BLACK ANGUS
- 11/ SPECK
- 12/ PANCETTA SGRASSATELLA
- 13/ CAPOCOLLO

Matériel :

- Une trancheuse électrique
- Planches de présentation pour l'épreuve classique et l'épreuve imposée
- Couteaux / Cuillères / Fourchettes
- Micro-onde / Plaques à inductions
- Autres matériels : eau froide et tempérée à disposition sur le stand

**ANNEXE 3 : IDENTITE GRAPHIQUE DEPOSEE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLANCHE APERITIVE**

